nom et adresse de l'entreprise

I.D. ALLIANCE DEM
5/7 AV. MARCELIN BERTHELOT
92160 ANTONY
SIRET : 520 692 203 00018
TVA : FR 67 520 692 203

Déménagement de particuliers

ADDITIF
AU DEVIS **N°** ....

CLIENT **M** ....

DÉCLARATION DE VALEUR

Conditions d'indemnisation des pertes et avaries

A REMPLIR QUEL QUE SOIT LE MODE DE GARANTIE CHOISI : GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU ASSURANCE DOMMAGE

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 13 des conditions générales de vente reproduites au dos.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 des conditions générales de vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur totale du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier, à ......380...... €

Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise peut ne pas être retenue (accident ou incendie non responsable, vol avec agression, et d'une manière générale, les cas de force majeure) : vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et opter pour la souscription d'une assurance dommage (article 4 des conditions générales de vente), dont les conditions sont tenues à votre disposition sur demande.

1) VALEUR TOTALE DU MOBILIER

Indiquez en lettres et en chiffres, la valeur totale du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement en 2 :

.... (lettres) .... €

2) VALEURS INDIVIDUELLES

- **Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle :** Indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à l'indemnisation maximale par objet ou élément de mobilier.
- **Vous avez opté pour l'assurance dommage :** vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix.

DÉSIGNATION	VALEUR (€)	DÉSIGNATION	VALEUR (€)

MODE DE GARANTIE CHOISI :

- [x] GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE
- [ ] ASSURANCE DOMMAGE

TOTAL DES VALEURS INDIVIDUELLES .... €

- **Cette déclaration de valeur est à retenir comme base de calcul du coût du mode de garantie choisi figurant au devis.**

M .... déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.

Fait à .... le ....

Signature du client

- Pour l'acceptation des conditions générales de vente, se reporter au dos.

Retourner à l'entreprise l'exemplaire blanc portant la signature originale - **A conserver** par le client l'exemplaire vert

2010 - Modèle déposé - Reproduction interdite

F-B66797 - 57991Y - FMD - Tél. 01 49 88 21 50 - 04/10